

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/199

27 juillet 2000

(00-3095)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## ASSISTANCE TECHNIQUE

### Communication de la Jordanie

Dans le cadre des obligations qu'elle a contractées envers l'OMC en vertu de ses engagements au titre de l'Accord SPS, il est essentiel que la Jordanie mette en œuvre cet accord de manière efficace. En conséquence, des mesures de quarantaine et des analyses de laboratoire suffisantes et de haut niveau doivent être mises en place afin de garantir l'innocuité, la salubrité et la qualité supérieure des animaux, des produits d'origine animale et des produits agricoles importés et exportés.

En conséquence, une assistance serait nécessaire dans les domaines suivants qui relèvent du Ministère de l'agriculture:

- Amélioration des capacités de quarantaine vétérinaire
- Amélioration des capacités des laboratoires d'analyse des végétaux.

Je vous saurais gré de distribuer la présente demande d'assistance technique aux membres du Comité pour examen, conjointement avec la description circonstanciée de deux propositions de projets dans les domaines susmentionnés qui englobent les points suivants:

- Généralités et justification
- Objectif du projet
- Résultats escomptés
- Description des activités principales
- Mise en œuvre du projet
- Organismes chargés de la mise en œuvre
- Organisation partenaire au niveau local et groupe cible
- Coûts et bénéfices
- Risques et hypothèses importantes

## **AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES LABORATOIRES D'ANALYSE DES VÉGÉTAUX**

### Proposition de projet

#### **1. Généralités et justification**

L'unique *Laboratoire d'analyse des pesticides* du pays, qui a été fondé en 1983, est chargé d'analyser la composition chimique des pesticides et de contrôler les normes de qualité. Le *Laboratoire d'analyse des résidus de pesticides* a quant à lui été fondé en 1984. Il s'agit du seul centre d'analyse des résidus de pesticides pour les produits agricoles en Jordanie. Le *Laboratoire de protection des végétaux* est en activité depuis 1990 et fournit des services aux différents centres de quarantaine situés aux points de passage des frontières. Il est chargé de déceler et de diagnostiquer les parasites des végétaux et des produits agricoles importés. Ces trois laboratoires, qui ont été mis sur pied par le Ministère de l'agriculture, se situent à Al-Baqa (gouvernorat d'Al-Baqa) et relèvent de la responsabilité directe du Département de la protection des végétaux du Ministère de l'agriculture. Il n'y a actuellement en Jordanie aucun laboratoire accrédité privé en complément des trois établissements publics.

La capacité des laboratoires existants est bien trop limitée pour analyser des échantillons; elle ne satisfait pas aux prescriptions énoncées dans les textes réglementaires jordaniens et ne pourra pas non plus répondre aux besoins complémentaires qui découleront de l'intégration croissante de la Jordanie dans le commerce mondial (par exemple, OMC, partenariat avec l'UE, zone arabe de libre-échange). Les principales raisons pour lesquelles les analyses de laboratoire sont insuffisantes et inadéquates sont les suivantes:

- Équipement insuffisant au regard des normes techniques et en termes quantitatifs
- Manque de personnel technique qualifié
- Manque d'installations pour la collecte et le stockage d'échantillons.

#### **2. Objectif du projet**

Des analyses de laboratoire de niveau suffisamment élevé sont effectuées afin de garantir la salubrité et la bonne qualité des produits agricoles destinés aussi bien au marché local qu'au marché d'exportation.

#### **3. Résultats escomptés**

- Les laboratoires sont en mesure de travailler efficacement et conformément aux normes professionnelles internationales.
- La capacité de la Jordanie à effectuer des analyses de laboratoire s'est accrue suffisamment pour répondre aux besoins actuels et futurs.
- Les normes de qualité des pesticides chimiques produits dans le pays et importés sont garanties.
- La qualité des produits agricoles destinés à la consommation humaine est garantie.
- La détection et le diagnostic des ravageurs des végétaux, des semences et des produits agricoles importés sont garantis.
- Il existe en Jordanie un cadre réglementaire et juridique approprié et incitatif en ce qui concerne les analyses de laboratoire des pesticides, des résidus de pesticides et des végétaux.

#### **4. Description des activités principales**

- Aider le gouvernement jordanien à élaborer un plan d'action en vue d'améliorer la capacité d'analyse des laboratoires
- Fournir aux laboratoires existants du matériel et des moyens de transport suffisants
- Mettre sur pied un laboratoire supplémentaire d'analyse des pesticides à Aqaba et le doter d'équipements suffisants
- Mettre sur pied quatre laboratoires supplémentaires d'analyse de résidus des pesticides dans chacune des principales zones de production agricole (nord, centre et sud de la vallée du Jourdain, Al-Mafraq, zone montagneuse) et les doter d'équipements suffisants
- Mettre en place quatre laboratoires supplémentaires de quarantaine pour les principaux centres de quarantaine (Aqaba, Ramtha, Amman et Rueished) et les doter d'équipements suffisants
- Former et qualifier le personnel technique des laboratoires et le personnel du Département de la protection des végétaux y compris en leur octroyant des bourses d'études
- Conseiller la direction des laboratoires sur des aspects financiers, organisationnels, administratifs, techniques et liés au personnel
- Soutenir l'établissement de laboratoires privés, leur fournir des conseils et former leur personnel
- Soutenir l'accréditation de laboratoires privés, ainsi que l'élaboration ou l'ajustement des textes réglementaires nécessaires
- Examiner et éventuellement adapter la législation relative aux méthodes standard utilisées par les laboratoires pour les analyses de pesticides, de résidus de pesticides et de produits assujettis à la quarantaine

#### **5. Mise en œuvre du projet**

Les responsables du projet collaboreront de manière intensive avec les directeurs et le personnel actuel des laboratoires afin d'identifier le matériel et la formation nécessaires. En outre, les prescriptions et normes internationales font l'objet d'un examen et seront intégrées dans cette approche. Dans un premier temps, les laboratoires existants seront modernisés et feront l'objet d'un essai de fonctionnement, et leur personnel recevra une qualification, l'objectif étant qu'ils acquièrent de l'expérience et servent de référence pour la mise sur pied des nouveaux laboratoires. Parallèlement, des conseils et des services de formation sont fournis au Département de la protection des végétaux afin qu'il s'acquitte au mieux de ses tâches. Dans une deuxième étape, les nouveaux laboratoires seront mis sur pied et rendus pleinement opérationnels. Enfin, leur privatisation éventuelle est envisagée et, en définitive, un soutien est accordé à l'établissement et à l'accréditation de laboratoires privés.

Ce projet est étroitement lié au *Projet visant à améliorer les capacités des laboratoires vétérinaires* qui relève de la responsabilité de la Division du contrôle des produits pharmaceutiques et des médicaments du Ministère de l'agriculture. Le projet se déroulera à Amman et dans différents laboratoires sur le terrain. Sa durée totale est estimée à trois ans.

#### **6. Organismes chargés de la mise en œuvre**

L'organisme chargé de la mise en œuvre du projet est le Département de la protection des végétaux (Ministère de l'agriculture jordanien).

Le Département de la protection des végétaux est placé sous l'autorité de l'Administration des végétaux du Ministère de l'agriculture. Ce Département se compose des divisions suivantes:

- Division de la phytoquarantaine
- Division de la lutte contre les phytoravageurs
- Division des laboratoires chargés de la protection des végétaux
- Division de l'enregistrement des pesticides.

Le Département de la protection des végétaux est principalement chargé des tâches suivantes:

- Élaborer et surveiller les réglementations relatives à la production, l'importation, l'exportation et l'enregistrement des pesticides
- Élaboration et surveillance des réglementations quarantaines applicables aux produits agricoles, aux végétaux et aux semences importés et exportés
- Appliquer des mesures quarantaines
- Élaborer, surveiller et mettre en œuvre le programme national de lutte contre les phytoravageurs et les maladies des végétaux
- Enregistrement des pesticides
- Mise sur pied et exploitation des laboratoires des départements.

Le département de la protection des végétaux et du ministère compte 36 employés qui ont une formation en génie agricole ou en chimie (six sont titulaires d'une maîtrise et 30 d'une licence ès sciences).

Personne à contacter:

Director of Planning and Development Administration  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 961043 or 961044  
Amman, Jordan

Téléphone:     +(962 6) 568 61 51  
Téléfax:        +(962 6) 568 63 10

## **7. Organisation partenaire au niveau local et groupe cible**

Les trois laboratoires existants sont financés par le Ministère de l'agriculture et obtiennent un petit revenu additionnel grâce aux droits qu'ils font payer pour des analyses chimiques. En général, leur situation financière est mauvaise, ce qui fait souvent obstacle à un fonctionnement optimal et à la formation du personnel, et empêche d'amortir, de moderniser et de compléter les équipements, les bâtiments et les véhicules des laboratoires. La direction et le personnel technique se composent de 20 personnes dont cinq titulaires d'une maîtrise de sciences, dix licenciés ès sciences et cinq diplômés d'une université. La majeure partie du matériel, qui a été acheté dans les années 80, est dépassée. Tous les laboratoires sont situés dans la même enceinte mais exercent une activité distincte et indépendante.

## **8. Coûts et bénéfices**

### **8.1 Contribution de la Jordanie**

- Frais afférents au personnel assurant le fonctionnement du laboratoire
- Construction de nouveaux bâtiments

- Maintenance des bâtiments et du matériel existants
- Frais de fonctionnement

Il est estimé que les coûts totaux couverts par la contribution de la Jordanie s'élèvent à 2,5 millions de dollars EU.

## **8.2 Contribution étrangère proposée**

- Matériel de laboratoire et moyens de transport
- Formation et qualification du personnel
- Frais de fonctionnement
- Coûts afférents aux services de consultation (experts internationaux et locaux)

Il est estimé que les coûts totaux couverts par la contribution étrangère s'élèvent à 7,5 millions de dollars EU.

## **8.3 Bénéfices escomptés**

Il est prévu que le projet accroisse considérablement la capacité du pays d'analyser les végétaux en modernisant et en restructurant les laboratoires existants, en installant des nouveaux laboratoires et en soutenant les initiatives privées en vue de la mise sur pied d'autres laboratoires. Les analyses des pesticides, des résidus de pesticides et des produits assujettis à quarantaine devraient être menées de façon plus professionnelle dans le futur. Les méthodes appliquées seront conformes aux normes internationales et des laboratoires satisferont pleinement la demande des secteurs privé et public en termes quantitatifs et qualitatifs.

L'incidence sur la santé humaine devrait être notable étant donné que les consommateurs se plaignent de plus en plus de troubles liés à l'ingestion de fruits et de légumes frais manifestement traités avec des pesticides chimiques. En outre, des analyses adéquates conformes aux accords bilatéraux et multilatéraux faciliteront le commerce avec d'autres pays et la compétitivité des produits jordaniens. Cela aura un effet positif sur les revenus des exploitations et les recettes en devises.

Les laboratoires et les institutions publiques seront renforcés et dotés de moyens qui leur permettront de mieux s'acquitter de leurs tâches.

## **9. Risques et hypothèses importantes**

Le plus grand risque est lié au fait que les laboratoires ont de grands besoins financiers pour pouvoir couvrir comme il convient leurs frais de fonctionnement, amortir le matériel, les bâtiments et les véhicules, investir dans du matériel additionnel et former du personnel. Il faut que les pouvoirs publics élaborent et appliquent un concept financier réaliste et qu'ils accordent des subventions suffisantes si le laboratoire ne peut pas s'autofinancer.

## **AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DE QUARANTAINE VÉTÉRINAIRE**

### Proposition de projet

#### **1. Généralités et justification**

La Jordanie importe 0,5 million de moutons, 14 000 vaches et 82 millions de jeunes poulets. En outre, elle sert de pays de transit pour 0,75 million de moutons, près de 2 000 chèvres et 1 250 vaches et exporte 2 000 petits ruminants et 0,3 million de poulets. Tous ces animaux vivants devraient être assujettis à une quarantaine adéquate.

Actuellement, la Jordanie compte quatre postes de quarantaine qui sont chargés d'inspecter les animaux vivants. Trois d'entre eux sont situés à la frontière syrienne et la quatrième dans le port d'Aqaba. Ils manquent de matériel moderne, ne disposent même pas de simples laboratoires ni de petites cliniques vétérinaires et leur personnel est généralement sous-qualifié. La capacité des postes existants est bien trop limitée pour couvrir la totalité des besoins en matière de contrôle vétérinaire. En conséquence, une permission spéciale est souvent accordée pour mettre en œuvre des mesures quaranténaires sur les exploitations, ce qui, bien entendu, remet en cause l'authenticité et la fiabilité des résultats. Il n'existe aucun système efficace de surveillance et de contrôle des mesures quaranténaires appliquées sur les exploitations.

Il existe par ailleurs onze bureaux de quarantaine, qui sont situés à tous les autres points de passage des frontières avec les pays voisins, à l'aéroport et au bureau des douanes d'Amman. Ils ne sont pas conçus pour détenir du bétail mais pour examiner les produits d'origine animale et les aliments pour animaux. Les animaux importés qui arrivent aux bureaux de quarantaine doivent donc être transportés vers les postes de quarantaine où ils subissent un contrôle visant à établir s'ils sont porteurs de maladies, ce qui ajoute des coûts de transport et prend du temps.

Les postes et les bureaux de quarantaine fonctionnent sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture, Division de la quarantaine de l'Administration de la santé animale. Il est urgent de remédier à la situation insatisfaisante qui prévaut quant à leurs capacités en termes qualitatifs et quantitatifs, en particulier compte tenu du contexte dans lequel évolue la Jordanie: le pays est Membre de l'OMC, et de la zone arabe de libre-échange et un partenaire de l'UE, autant d'enceintes qui exigent la mise en place d'une quarantaine totale pour le bétail dans le cadre du commerce international. Il est prévu qu'avec l'intégration croissante de la Jordanie dans l'économie mondiale le commerce des animaux vivants augmente considérablement.

#### **2. Objectif du projet**

Des mesures de quarantaine d'un niveau suffisamment élevé sont mises en œuvre pour garantir la bonne santé des animaux et la qualité supérieure des produits d'origine animale destinés tant au marché local qu'au marché d'exportation.

#### **3. Résultats escomptés**

- Les postes et les bureaux de quarantaine sont en mesure de travailler de manière efficace et conformément aux normes professionnelles internationales.
- La capacité de la Jordanie à appliquer des mesures quaranténaires s'est accrue suffisamment pour répondre aux besoins actuels et futurs.

- Le contrôle minutieux des maladies des animaux vivants importés et exportés est garanti.
- Des normes de qualité des produits d'origine animale et des aliments pour animaux nationaux et importés sont garanties.
- Il existe en Jordanie un cadre réglementaire et juridique approprié et incitatif en ce qui concerne la quarantaine vétérinaire.

#### **4. Description des activités principales**

- Aider le gouvernement jordanien à élaborer un plan d'action en vue de l'amélioration des capacités en matière de quarantaine vétérinaire.
- Fournir aux postes et aux bureaux de quarantaine existants du matériel, des infrastructures et des moyens de transport suffisants.
- Mettre sur pied des laboratoires d'analyses simples et de petites cliniques vétérinaires dans certains bureaux de quarantaine.
- Mettre sur pied quatre nouveaux postes de quarantaine aux frontières israélienne, palestinienne, iraquienne et saoudienne.
- Former et qualifier le personnel technique et vétérinaire, ainsi que le personnel de la Division de la quarantaine du Ministère de l'agriculture, y compris en leur octroyant des bourses d'études.
- Conseiller la direction des postes et des bureaux de quarantaine en ce qui concerne les aspects financiers, organisationnels, administratifs, techniques et liés au personnel.
- Examiner et éventuellement adapter la législation en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de quarantaine vétérinaire afin de la rendre conforme aux normes internationales.

#### **5. Mise en œuvre du projet**

Pendant la première phase, les responsables du projet collaboreront de manière intensive avec la direction et le personnel actuel des postes et des bureaux de quarantaine afin de déterminer les besoins d'équipement et de formation. En outre, les prescriptions et normes internationales seront examinées et intégrées dans cette approche. Parallèlement, des services de consultation et des coûts de formation seront fournis au personnel de la Division de la quarantaine, des postes et des bureaux, afin qu'ils s'acquittent mieux de leur tâche. Les postes et les bureaux de quarantaine seront dotés de matériel moderne, de petits laboratoires, de cliniques vétérinaires, qui seront soumis à un essai de fonctionnement. L'expérience acquise servira de référence pour l'établissement de nouveaux postes, qui débutera pendant la seconde étape du projet.

Ce projet est étroitement lié au Projet visant à améliorer les capacités des laboratoires vétérinaires, qui est placé sous l'autorité de la Division du contrôle des produits pharmaceutiques et des médicaments. La durée totale du projet, qui se déroulera à Amman, est estimée à deux ans.

#### **6. Organismes chargés de la mise en œuvre**

L'organisme chargé de la mise en œuvre du projet est la Division de la quarantaine (Ministère de l'agriculture jordanien).

La Division de la quarantaine fait partie du Département vétérinaire, lequel est placé sous l'autorité de l'Administration de la santé animale au sein du Ministère de l'agriculture. Le Département vétérinaire se compose des divisions suivantes:

- Division du contrôle des produits pharmaceutiques et des médicaments

- Division de la quarantaine
- Division de la santé animale et des épizooties
- Division de la santé des volailles
- Division centrale des laboratoires vétérinaires
- Division de l'insémination artificielle
- Division des finances et de l'administration.

Les responsabilités principales de la Division de la quarantaine sont les suivantes:

- Assurer le fonctionnement des postes et bureaux de quarantaine.
- Appliquer des mesures quaranténaires à l'importation et à l'exportation des animaux vivants.
- Contrôler la qualité des produits d'origine animale et des aliments pour animaux.
- Délivrer des certificats vétérinaires aux fins de l'exportation et de l'importation du bétail.
- Accorder la permission d'importer des animaux vivants, des produits d'origine animale et des aliments pour animaux.
- Surveiller le respect des textes réglementaires adoptés par le gouvernement en ce qui concerne la quarantaine vétérinaire et la santé animale.

La Division de la quarantaine compte 20 employés. Cinq d'entre eux sont titulaires d'une licence ès sciences et le reste possède des qualifications d'un niveau inférieur.

Contact:

Director of Planning and Development Administration  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 961043 or 961044  
Amman, Jordan

Téléphone:     +(962 6) 568 61 51  
Téléfax:        +(962 6) 568 63 10

## **7. Organisation partenaire au niveau local et groupe cible**

Les postes et les bureaux de quarantaine vétérinaire reçoivent des fonds du Ministère de l'agriculture pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement. Ils perçoivent quelques gains additionnels pour les services qu'ils fournissent aux importateurs et aux exportateurs. D'une manière générale, leur situation financière est mauvaise, ce qui constitue souvent un obstacle à leur fonctionnement optimal et à la formation du personnel, et les empêche d'amortir, de moderniser et de compléter le matériel, les bâtiments et les véhicules.

Les bénéficiaires du projet sont les agriculteurs locaux qui gardent des animaux et les éleveurs. À ce jour, la santé du bétail importé à des fins d'élevage n'est pas garantie et les marchés d'exportation sont conscients des dangers sanitaires que représentent les animaux vivants originaires de Jordanie.



## **8. Coûts et bénéfices**

### **8.1 Contribution de la Jordanie**

- Coûts afférents au personnel assurant le fonctionnement des postes et des bureaux de quarantaine
- Maintenance des bâtiments et du matériel existant
- Frais de fonctionnement

Il est estimé que les coûts totaux couverts par la contribution de la Jordanie s'élèvent à 0,5 million de dollars EU.

### **8.2 Proposition de contribution étrangère**

- Bâtiments pour les nouveaux centres, laboratoires et cliniques
- Matériel et moyens de transport
- Formation et qualification du personnel
- Frais de fonctionnement
- Coûts afférents aux services de consultation (experts internationaux et locaux)

Il est estimé que les coûts totaux couverts par la contribution étrangère s'élèvent à 2,1 millions de dollars EU.

### **8.3 Résultats escomptés**

Il est prévu que le projet augmente considérablement la capacité de quarantaine vétérinaire du pays en modernisant, en complétant et en restructurant les postes et les bureaux existants et en soutenant l'établissement de quatre nouveaux centres de quarantaine. La détection des maladies des animaux vivants importés et exportés et le contrôle de qualité des produits d'origine animale et des aliments pour animaux devraient être effectués de manière professionnelle et exhaustive dans le futur. Les méthodes appliquées seront conformes aux normes internationales et les postes de quarantaine satisferont pleinement la demande des secteurs privé et public en termes quantitatifs et qualitatifs.

On peut s'attendre à ce que l'importation d'animaux vivants ayant fait l'objet d'un examen minutieux et professionnel réduise l'introduction et la transmission des zoonoses et, partant, qu'elle améliore la situation sanitaire globale du bétail jordanien. L'application de mesures quaranténaires conformément aux dispositions d'accords bilatéraux et multilatéraux et aux normes internationales induira un accroissement des exportations vers d'autres pays et de la compétitivité des animaux et des produits d'origine animale jordaniens sur le marché mondial, ce qui fera augmenter les revenus et les recettes en devises. L'incidence sur la santé humaine devrait être positive grâce à la fourniture d'aliments sains.

Les postes et les bureaux de quarantaine de même que les institutions publiques se verront renforcés et dotés de moyens qui leur permettront de mieux s'acquitter de leurs tâches.

## **9. Risques et hypothèses importants**

Le plus grand risque est lié au fait que les postes et les bureaux de quarantaine ont de grands besoins financiers pour pouvoir couvrir comme il convient leurs frais de fonctionnement, amortir le matériel, les bâtiments et les véhicules, investir dans du matériel additionnel et former du personnel. Il faut que les pouvoirs publics élaborent et appliquent un concept financier réaliste et qu'ils accordent des subventions suffisantes si les postes de quarantaine ne peuvent pas s'autofinancer.

---